Commune de Saint-André de l'Epine Réunion du Conseil Municipal Séance du 05 JUIN 2015

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 05 juin 2015 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.

Présents: Collet Stéphane, Salagnac Gaétan, Eudes Alain, Lecornu Loïc, Montaigne Serge, Lebouteiller Mathilde, Sauvage Cécile, Lebas Nathalie, Marie Myriam, Gardie Isabelle, Catherine Sandra, Chopin Jessica, Larsonneur Jean-Claude, Martial Nicolas, Rabec David.

Absent: Néant

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

- I. SIGNATURE ET APPROBATION DES DEUX DERNIERS COMPTE-RENDUS DE REUNION
- II. DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSIONS INTERNES DELEGATION DU 1^{er} ADJOINT.

BATIMENTS: Stéphane COLLET, Nathalie LEBAS, David RABEC

HLM: Sandra CATHERINE, Isabelle GARDIE, Nathalie LEBAS, David RABEC

ANIMATION: Alain EUDES, Jean-Claude LARSONNEUR, Nathalie LEBAS, Cécile SAUVAGE

GESTION DU PERSONNEL: Nathalie LEBAS, Loïc LECORNU, Myriam MARIE.

III. DESIGNATION DES DELEGUES – COMMISSIONS INTERNES- DELEGATION DU 2EME ADJOINT –

URBANISME/P.O.S: Alain EUDES, Jean-Claude LARSONNEUR, Gaëtan SALAGNAC

FINANCES: Isabelle GARDIE, Jean-Claude LARSONNEUR, Nicolas MARTIAL, Gaëtan SALAGNAC.

COMMERCE: Jessica CHOPIN, Nathalie LEBAS, Nicolas MARTIAL, David RABEC.

IV. DESIGNATION DES DELEGUES – COMMISSIONS INTERNES – DELEGATION DU 3EME ADJOINT -

VOIRIE/CIMETIERE : Sandra CATHERINE, Isabelle GARDIE, Loïc LECORNU, David RABEC.

AGRICULTURE: Sandra CATHERINE, Mathilde LEBOUTEILLER, Loïc LECORNU

LES ANCIENS : -Jean-Claude LARSONNEUR, Cécile SAUVAGE.

V. DESIGNATION DES DELEGUES – AUTRES COMMISSIONS INTERNES -

COMMUNICATION/INFORMATION: Monsieur le Maire, Jessica CHOPIN, Jean-Claude LARSONNEUR, Nicolas MARTIAL.

C.C.A.S: Président: Monsieur le Maire

MEMBRES: Alain EUDES, Isabelle GARDIE, Jean-Claude LARSONNEUR, Cécile SAUVAGE.

VI. DESIGNATION DES DELEGUES – COMMISSIONS EXTERNES

SYNDICAT SCOLAIRE: Monsieur le Maire, Cécile SAUVAGE, Nathalie LEBAS.

CDAS: TITULAIRE Jean-Claude LARSONNEUR

SUPPLEANT Cécile SAUVAGE.

SAG: Alain EUDES, Jean-Claude LARSONNEUR, Cécile SAUVAGE.

CORRESPONDANT DEFENSE: Myriam MARIE.

SDEM: Alain EUDES.

VII . INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1°) INDEMNITE DU MAIRE (monsieur le Maire ne participe pas au vote)

Le conseil municipal par 12 voix pour et 2 contre décide que monsieur le maire percevra à compter du 29 mai 2015 une indemnité correspondant à 31% de l'indice 1015.

2°) INDEMNITE DES ADJOINTS (les adjoints ne participent pas au vote)

Le conseil municipal par 11 voix pour et 1 contre décide que chaque adjoint percevra à compter du 29 mai 2015 une indemnité correspondant à 8,25% de l'indice 1015.

VIII. FORMATION ASSISTANT DE PREVENTION (ANCIEN ACMO) – INDEMNITE FORFAITAIRE DE RESTAURATION -

La secrétaire de mairie, assistant de prévention (ancien ACMO) a suivi une formation le 02 juin 2015 dans la salle de mairie d'Hambye.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lui rembourser ses frais de restauration conformément aux décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001, n° 90-437 du 28 mai 1990 et de l'arrêté du 20 septembre 2001 sur la base forfaitaire de 15,25 euros le repas soit la somme de 15,25€.

IX. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

a) Point sur le P.L.U

Madame Marie Myriam, 2^{ine} adjoint, informe le conseil municipal qu'une réunion avec les personnes publiques (Agglo, Conseil Général, D.D.T.M. etc ...) aura lieu le jeudi 9 juillet à 9h30 à la mairie.

- b) Commerce: information et suivi du loyer
- c) Communication: Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un courrier « Saint André Info » va être adressé aux habitants avec la liste des élus et des participants aux différentes commissions ainsi que les heures d'ouverture de la mairie au public.

d) Local commercial - manche habitat

Monsieur le maire donne lecture de la réponse négative de Manche Habitat à la proposition d'acquisition de la commune du local commercial.

D'autre part, la commission bâtiment est chargée de réaliser dans le cadre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de la rénovation des bâtiments de la commune (mairie et école) une étude complète et chiffrée afin de soumettre aux membres du Conseil les différentes hypothèses à ce sujet.

e) Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'acquisition de nouveaux drapeaux. Monsieur Eudes s'est renseigné pour acheter par mesure de sécurité un filet à adapter sur le camion lors du transport de détritus à la déchetterie.

Monsieur le Maire et Monsieur Eudes proposent l'acquisition de barrières de sécurité nécessaire au bon fonctionnement des services de la commune en cas de travaux, de dangers sur la voie ou lors de diverses manifestations.

Après discussion, monsieur le Maire propose de passer au vote.

Il est donc décidé par 13 voix pour, 1 abstention et 1 contre d'acquérir des barrières.

f) Monsieur le maire :

- Présente un permis de construire déposé en mairie semaine 23 au village Bellefontaine.
- Informe que des travaux d'électricité (renforcement de la ligne) vont être réalisés dans le bourg au cours du mois
 - Donne des informations sur le nouveau service instructeur des dossiers d'urbanisme.
 Une cotisation annuelle sera versée à « St-Lô Agglo » calculée sur le nombre de dossiers traités et suivant le nombre de collectivités adhérentes.
 La secrétaire de mairie suivra une formation les 18 et 19 juin 2015 à la mairie de St-Georges Montcocq pour l'initier à la saisie des dossiers sur le logiciel et travaillera en réseau avec le service concerné.

Divers

- Monsieur Eudes propose un panneau « cédez de passage » au village de la Boulaye afin de sécuriser les lieux. Après discussion et vote, le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Une maison est en construction au hameau-Pied et il est signalé une sortie sur la route de Bayeux non autorisée ainsi que du brûlage de végétaux. Les élus vont se rendre sur place.
- Il est de nouveau évoqué le problème de circulation pour se rendre au village de la Boulaye. La commission voirie est chargée d'étudier le problème afin de trouver une solution.
- L'éparage commencera mardi sur le territoire communal.
- Des habitants du bourg ne respectent pas l'arrêté de Madame la Préfète réglementant les horaires d'utilisation des tondeuses à gazon, des taille-haies le week-end et les jours fériés.

Il est donc demandé à monsieur le maire s'il serait possible de distribuer une note d'information auprès de la population concernée.

- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 3 juillet 2015.